

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Encadrement de la vente de boissons énergisantes chez les mineurs :
cinq nouveaux alliés du milieu de la santé se joignent au Mouvement Zachary Miron

MONTRÉAL, le 14 mai 2026 — Le Mouvement Zachary Miron franchit aujourd'hui un seuil important alors que cinq nouvelles organisations du milieu de la santé unissent à leur tour leurs voix pour réclamer une loi interdisant la vente de boissons énergisantes aux mineurs. La **Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ)**, l'**Association québécoise des médecins du sport et de l'exercice (AQMSE),** l'**Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ)**, l'**Ordre des hygiénistes dentaires (OHDQ)** et la **Fédération médicale étudiante du Québec** font désormais partie du regroupement et demandent des gestes immédiats du gouvernement.

Une expertise médicale incontestable

Le sérieux des dangers que représentent ces boissons pour la santé des jeunes est aujourd'hui réaffirmé par l'appui d'alliés de poids du milieu de la santé et confirme que l'enjeu n'est plus seulement social, mais relève d'une urgence de santé publique.

« Depuis 2019, nous sonnons l'alarme en recommandant un meilleur encadrement des boissons énergisantes. Les données et les observations sur le terrain continuent de démontrer des risques réels, particulièrement lorsqu'elles sont consommées dans un contexte d'activité physique ou combinées à l'alcool, sans oublier leurs effets préoccupants sur la santé et le développement des jeunes. » - Dr Luc De Garie, président de l'Association québécoise des médecins du sport et de l'exercice.

« Les boissons énergisantes présentent des risques importants pour la santé. Ainsi, il nous apparaît essentiel d'appuyer le large consensus social qui se dessine afin de demander un encadrement législatif concret permettant d'empêcher leur consommation aux mineurs. En outre, une telle limitation enverrait un message clair au reste de la population que la consommation de ces boissons doit être réfléchie. » - Luc Mathieu, président de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

« La vente de boissons énergisantes auprès des personnes mineures pose un enjeu de santé globale majeur et l'OHDQ, de par sa mission de protection du public, souhaite alerter les instances concernées afin qu'elles légifèrent et empêchent leur vente aux personnes mineures de moins de 16 ans. Les boissons énergisantes, en plus d'être contre-indiquées avec la prise de certains médicaments, sont également nocives pour les dents parce qu'elles sont très acides et la plupart contiennent beaucoup de sucre. » - Jean-François Lortie, président de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec.

Ces nouveaux partenaires s'ajoutent à une liste déjà impressionnante incluant la Fédération des kinésiologues, l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ) et le Collectif Vital. Cette annonce suit également les sorties médiatiques respectives de l'Ordre des pharmaciens ainsi que des directions des départements de pédiatrie des facultés de médecine de l'Université de Montréal, de l'Université McGill et de l'Université de Sherbrooke, en faveur des revendications du Mouvement.

Un consensus politique unanime

Ce front médical d'envergure vient appuyer une mobilisation citoyenne déjà colossale. En effet, le 6 mai dernier, le Mouvement a déposé à l'Assemblée nationale une pétition de plus de **35 000 signatures**, portée par le député de Québec solidaire, Guillaume Cliche-Rivard.

En marge du dépôt de la pétition, une motion a été votée à l'unanimité par les députés de tous les partis politiques, marquant une reconnaissance formelle de l'Assemblée nationale de la nécessité d'encadrer ces produits. Le Mouvement salue cet engagement transpartisan, mais note que le temps des paroles doit maintenant céder la place à celui de l'action.

« Le consensus politique est là. La population est derrière nous. Des dizaines d'organisations issues des milieux de l'éducation, du sport et de la santé soutiennent le Mouvement dans ces démarches. Nous demandons maintenant à la ministre de la Santé de poser des gestes concrets et rapides. Chaque jour qui passe sans réglementation est un jour de trop pour la santé des adolescents », déclarent Patricia Steben, Jasun Taparauskas et David Bowles, les directions générales des trois écoles derrière la mobilisation du Mouvement.

Cette coalition sans précédent, regroupant les milieux de l'éducation, du sport et de la santé, témoigne de l'urgence de la situation. Le Mouvement Zachary Miron exhorte maintenant le gouvernement à ne pas laisser la motion votée à l'unanimité lettre morte. L'heure est à la protection de nos jeunes par la **mise en place de mesures législatives concrètes**. Le front commun est désormais trop large pour être ignoré : le Québec doit agir pour éviter qu'une autre tragédie ne survienne.

À propos du Mouvement Zachary Miron

Le Mouvement Zachary Miron a pris racine dans la quête de justice de David Miron et Veronica Martinez, à la suite du décès tragique de leur fils de 15 ans en janvier 2024. Zachary a perdu la vie après avoir consommé une boisson énergisante dont les ingrédients ont interagi avec une médication prescrite pour son TDAH.

D'abord soutenu par l'Externat Sacré-Cœur, le Collège de Montréal et le Collège Charles-Lemoyne, cet élan initial s'est transformé en une vague de solidarité sans précédent. Aujourd'hui, le Mouvement rassemble une coalition historique issue des milieux de l'éducation, du sport et de la santé.

La mission du Mouvement est de sensibiliser la population et d'obtenir un encadrement législatif strict interdisant la vente et la distribution de boissons énergisantes aux mineurs au Québec afin d'éviter qu'une telle tragédie ne se répète.

Informations complémentaires

Mouvement Zachary Miron

-30-

Contact média
Gabrielle Ménard
Responsable des communications
(514) 933-7397 poste 265
(514) 265-4938 (cellulaire)
menardg@college-montreal.qc.ca